Saint Pierre
de Chartreuse

# SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

LETTRE MUNICIPALE MAI 2021

## POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE,

pensez à vous inscrire à la Newsletter : saintpierredechartreuse.fr
Quelques exemplaires papiers sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

## PROCHAINE PUBLICATION LE 12 JUIN 2021

# SOMMAIRE


1 - ÉDITO

2 - VIE MUNICIPALE

4 - VIE COMMUNALE

9 - COVID-19

10 - RETOUR SUR ...

12 - VIE INTERCOMMUNALE

14 - EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

15 - NUMÉROS UTILES

# Stéphane GUSMEROLI

Maire de Saint-Pierre de Chartreuse
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

## Édito

Cher-e-s Chartroussin-e-s,

Nous sortons progressivement de ce troisième confinement, avec l'espoir partagé que ce soit le dernier, grâce aux campagnes actives de vaccination en cours. La vie devrait ainsi reprendre son cours dans le village, pour les Chartroussins et pour nos visiteurs, qui auront envie sans nul doute de profiter de notre bel environnement. Le 19 mai, les terrasses des cafés et des restaurants pourront rouvrir. Le 9 juin, le couvre-feu sera repoussé à 23 h et des premiers évènements culturels pourront avoir lieu, comme notamment Le Pied de La Cuche dès le 12 juin, qui prévoit un concert vers le four à pain dans le Bourg. Enfin, le 30 juin, la quasi-totalité des restrictions prendront fin et le couvre-feu sera définitivement levé.

Avec les associations culturelles locales, des animations se préparent pour cet été, avec plus particulièrement un nouvel évènement, né d'une belle dynamique collective : Le Comité d'animation, et la Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse organiseront cet été 2021 « Le P'tit Son », à savoir une scène, place de la mairie, qui accueillera cinq soirées à majorité musicale, les vendredis 9, 16, 23 et 30 juillet et 6 août. La direction artistique sera confiée à cinq associations : Les Endimanchés, Le Pied de la Cuche, le Comité d'animation, Graine de son et Instinct'taf. Nous souhaitons faire vivre un nouveau projet culturel pour Saint-Pierre de Chartreuse, le droit de s'offrir les uns aux autres des animations de qualité, des temps de rencontre, de création, d'émotion.

Une forme d'espérance pour construire ensemble, partager un devenir commun. Croire au nouveau est au cœur de cette dynamique culturelle de territoire à l'échelle de notre village ouvert sur la Chartreuse.

Par ailleurs, des premières actions de la Municipalité se mettront en œuvre dans le village, suite aux études et aux ateliers participatifs menés dernièrement : repositionnement des containers de tri des déchets fin mai, réfection du mur du cimetière, mise en place de l'adressage postal, aménagement de sécurité des routes départementales de La Diat en juin, étude d'un logement d'urgence, préparation de l'ouverture de la piscine, déviation des réseaux sur le Plan de ville en juin en prévision de la construction de la future Maison du Parc, remise en état de la route du Col de Coq pour permettre le passage du Alpes Isère Tour le 23 mai, accompagnement des jeunes à l'aménagement du Bike Park, installation de stationnements chevaux et vélos, de tables de pique-nique et de bancs en bois, etc.

Enfin, un premier atelier de travail se tiendra le vendredi 21mai à 19h pour réfléchir ensemble au projet de « pôle culturel et associatif » pour le bâtiment de l'Ancienne Mairie. N'hésitez pas à vous inscrire !

Le village reprend vie, et les projets avancent !

# VIE MUNICIPALE

## Retour sur les principales décisions des Conseils Municipaux du 12 avril et du 3 mai 2021

Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

## Finances

Suite au vote des comptes administratifs 2020 le 5 avril 2021, le Conseil municipal a adopté l'ensemble des budgets prévisionnels pour l'année 2021 : budget principal, budget annexe eau/assainissement, budget forêt.

Budget principal 2021 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 327 586 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 944 211 €

Budget eau/assainissement 2021 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 204 010 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 612 117 €

Budget forêt 2021 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 78 778 €
- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 9 625,98 €

Les taux d'imposition 2021 restent inchangés par rapport à l'année 2020 :

- Les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Taux d'imposition 2021 pour le « foncier bâti » = 32.82 % (taux idem 2020) + 15.90% (taux départemental 2020) soit 48.72%
- Taux d'imposition 2021 pour le « foncier non bâti » = 109.81 % (taux idem 2020)
- Soit pour 2021 un produit fiscal de 1 198 787 €

## Gouvernance et plan d'actions municipal

Dans le cadre de la gouvernance municipale de Saint Pierre de Chartreuse, il est prévu l'adoption régulière de « plans-projets municipaux ». Ils ont pour objet d'identifier les actions et projets à étudier et à mener par les élus. Le Conseil municipal a ainsi validé le second plan-projets de la Municipalité.

Les projets retenus sont joints à la délibération (disponible sur le site internet de la Commune) :

- Projets déjà réalisés sur la période mars -> juin 2020 : pour information
- Projets lancés le 20 juillet 2020 : pour information sur leur avancement
- Projets à lancer en 2021

## Subventions 2021 aux associations locales

Le Conseil municipal a validé les subventions aux Associations locales pour l'année 2021 :

| Association | Subvention de fonctionnement | Soutien à un évènement | Subvention totale |
|---|---|---|---|
| Charmant Som Gym | 1 000 | 1000 | 2 000 |
| Ski Nordique Chartrousin | 2 500 | | 2 500 |
| Chartreuse Nordique | 100 | 100 | 200 |
| Club des Sports | 2 500 | | 2 500 |
| FF de Montagne de Chartreuse | 153 | | 153 |
| Au Pied de la Cuche | | 1 000 | 1 000 |
| Les Endimanchés | | 4 500 | 4 500 |
| Bruits de court | 500 | 500 | 1 000 |
| Photosom | | 300 | 300 |
| Pic Livres | 500 | 500 | 1 000 |
| Les Amis du Parc | | 200 | 200 |
| Amicale des Pompiers | | 1 500 | 1 500 |
| Radio couleur Chartreuse | 500 | | 500 |
| VTT Chartreuse | 500 | 500 | 1 000 |
| Graine de Son | 250 | 500 | 750 |
| Tram des Balkans | | 500 | 500 |
| Archinature | | 1 500 | 1 500 |
| Chartreuse Trail outdoor | | 500 | 500 |
| Union des Commerçants de Chartreuse | | 1 500 | 1 500 |
| **MONTANT TOTAL** | | | **23 103 €** |

Le budget prévisionnel 2021 total dédié aux Associations et aux événements culturels est de 35 000 €.

**Date du prochain Conseil municipal**

Lundi 7 juin

## Assistez virtuellement aux réunions du Conseil Municipal !

En raison des circonstances actuelles liées au couvre-feu, la présence du public dans la salle n'est pas autorisée. Il est possible de suivre les débats en « visio » grâce au lien ci-dessous :

https://meet.jit.si/ConseilmunicipalSaintPierredeChartreuse

## Evènements culturels et animations

Saint-Pierre de Chartreuse a accueilli pendant plus de 30 ans le festival Brel, qui était devenu depuis quelques années le festival du Grand Son. Ce festival constituait un événement majeur sur le territoire de Chartreuse, comme illustration de la richesse et du dynamisme associatif culturel local. Depuis sa dernière édition en 2018, la Commune et les Associations locales œuvrent pour poursuivre cette dynamique, en portant diverses manifestations ou spectacles. En 2019, une soirée avait été organisée, place de la Mairie, rendue entièrement piétonne pour l'occasion, « La Chouette Parenthèse », qui avait été l'occasion de créer un bel événement culturel et festif au cœur du village. Dans la continuité, une large réflexion a été menée début 2019 / fin 2020, à l'initiative de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse, et avec tous les acteurs culturels du territoire, qui s'est concrétisée par la rédaction d'un « Livre blanc pour une politique culturelle en cœur de Chartreuse ».

Dans l'esprit de ce nouveau projet culturel pour Saint-Pierre de Chartreuse, il est prévu d'organiser cet été 2021, lors de cinq soirées du 9 juillet au 6 août, une scène d'été, Place de la mairie, où pourront se produire plusieurs artistes en concert. Cet événement, « Le P'tit Son », sera co-organisé par le Comité d'Animation et la Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse, en partenariat étroit avec les Associations culturelles locales. La programmation artistique sera confiée chaque soir à une association différente : Graine de Son, Les Endimanchés, le Pied de La Cuche, Instinctaf et le Comité d'Animation. Le budget prévisionnel de ce nouvel événement culturel à Saint Pierre de Chartreuse est de 12 500 €. Le Conseil municipal a décidé d'y attribuer la somme de 5 000 €, au sein du budget « Associations et projets culturels » de la Commune.

En parallèle, Guy BECLE-BERLAND, en lien avec les Associations et les acteurs culturels locaux préparent la programmation des événements et animations 2021 à Saint Pierre de Chartreuse. Sont envisagés (sous réserve de faisabilité liées aux consignes sanitaires) :

- **4 juin** : Criterium du Dauphiné
- **3-6 juin** : Fêtes de la Chartreuse
- 3 juillet : Punch pour le Pump à la Diat
- 2-3-4 juillet : Chartreuse Terminorum
- **3-4 juillet** : « Le Grand Rassemblement » (St Hugues / CCN2)
- **Juillet-novembre** : Archinature
- **12 juin** : Au pied de la Cuche
- **14 juillet** : Feu d'artifice des pompiers
- **17-18 juillet (+ stages du 11 au 16)** : Les Endimanchés
- **du 9 juillet au 6 août, les vendredis** : « Le P'tit Son » Place de la Mairie
- **8 août** : Fêtes des chevaux comtois
- **15 août** : Fête des Artisans
- **23 août** : Tram des Balkans
- **12 septembre** : Les Trésors de Chartreuse
- **17-18-19 septembre** : Evénement « Mémoires du village » à Notre Dame de Vette
- Et d'autres en projets (concerts au Hibou Gourmand, évènement Parapente et film de montagne « Vulné-fly », soirée astronomique avec Hélène Courtois etc.) …

Le tournage d'un téléfilm « Les Bois Maudits », pour France 3, se tient du 19 avril au 25 mai 2021, à Saint-Pierre de Chartreuse, et plus largement dans le massif de la Chartreuse. Le scénario a été écrit pour être mis en images en Chartreuse. Plusieurs salles communales sont occupées pour la préparation du tournage (décors, bureaux, …) et pour le tournage lui-même : salle Saint-Michel, salle hors-sac, salle des associations, salle des fêtes. Le Conseil municipal met à disposition ces salles communales à France Télévision, pour un montant total de 5 000 €.

# BUDGET COMMUNAL 2021

## Comment s'organise un budget communal ?

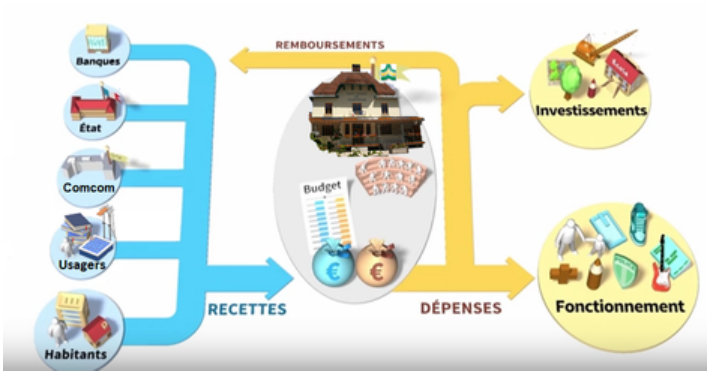


Un budget est composé de recettes et de dépenses. Le budget prévisionnel d'une commune se doit d'être équilibré entre dépenses et recettes (ie : les dépenses doivent être égales aux recettes).

Les recettes d'une commune ont plusieurs origines :

- Les habitants par les taxes locales
- Les banques : lorsque la commune souscrit à un emprunt, la somme prêtée par la banque est une recette.
- Les dotations et les subventions accordées (par l'Etat, la Région, le Département de l'Isère, ...)
- Les usagers par le paiement des services de la Commune qu'ils utilisent : piscine, bibliothèque, location, cantine, ...

Les dépenses peuvent être :

- Les remboursements d'emprunt relatifs aux emprunts déjà souscrits
- Les investissements qui sont des dépenses exceptionnelles, relatives à la création ou au renouvellement d'équipements.
- Le fonctionnement, pour ce qui est de l'ordre du quotidien : le nécessaire pour le fonctionnement de la commune et de ses services (entretien des équipements, matériel, personnel, subvention aux associations, énergie, ...)

Chaque année, avant le 15 avril, les Communes doivent soumettre au vote de ses conseillers municipaux :

- La validation des résultats comptables correspondant à l'exécution du budget prévisionnel qui a été voté l'année précédente. Cette validation est une validation complémentaire à celle des services de l'Etat qui contrôlent la régularité des comptes par le trésorier payeur.
- Le budget prévisionnel de l'année entamée, pour définir les recettes et les dépenses prévues.

Un budget communal se compose de 2 sections aussi bien pour les dépenses que pour les recettes :

- **Le fonctionnement** qui correspond à ce qui tient des opérations nécessaires pour la gestion du quotidien (A noter que le paiement des intérêts des emprunts souscrits entre dans cette catégorie).
- **L'investissement** qui correspond à ce qui tient de l'achat de nouveaux équipements, ou au renouvellement d'équipement devenus obsolètes. (A noter que le remboursement du capital des emprunts souscrits entre dans cette catégorie).

La majeure partie des recettes sont des recettes de fonctionnement. Pour financer les dépenses d'investissement, il est nécessaire de transférer des crédits depuis le fonctionnement vers l'investissement. Les transferts ne peuvent pas être faits dans le sens inverse.

Les recettes correspondantes aux sommes empruntées aux banques ne peuvent servir qu'à financer de l'investissement.

La Commune gère ses finances à travers trois budgets : le budget principal et deux budgets annexes (un pour l'eau et l'assainissement, un pour la forêt).

## Vote de validation des comptes 2020

Les résultats comptables de la commune (compte administratif, compte de gestion) de l'année 2020 ont été validés par le Conseil municipal de 5 avril 2021.
Ils présentaient un excédent de 497 165€ (à comparer avec celui de 2019 : 482 057€), qui est reporté sur le budget de l'année suivante, contribuant ainsi à augmenter l'envergure du budget 2021.

Ce résultat s'explique principalement par des postes de dépenses qui ont globalement été inférieurs aux prévisions, pour les raisons suivantes :

- Des projets dont la finalisation a été décalée
- Des dépenses qui n'ont pas été faite par répercussion de la covid.
- Des marges de planification

Le suivi des projets est un axe de travail mis en place pour réduire les écarts de réalisation de projet.

## Etat de la dette au 1er janvier 2021

Voici une vision globale de la dette de la commune.
A noter :

- L'un des emprunts du budget de l'eau est un emprunt vis-à-vis du budget principal et n'entre pas dans la dette globale de la commune.
- Le budget de la forêt n'a plus d'emprunt à rembourser.

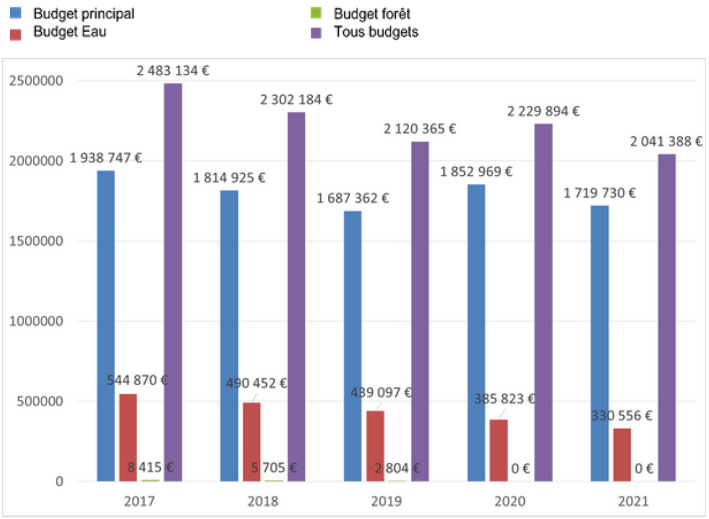


Pour l'année 2021, l'annuité totale correspondant au remboursement des emprunts :

- du budget principal (s'élève à 161 439 €)
- du budget de l'eau (s'élève à 68 619€)

En 2021, des nouveaux emprunts vont être souscrits pour financer les projets d'investissement du budget de l'eau et de l'assainissement, et les opérations du budget principal qui le nécessiteront (Maison de Santé).

## Taux d'imposition 2021

A la suite de la loi de finance 2020, la taxe d'habitation a un taux figé et est progressivement annulée. 1/3 des français payent encore cette taxe qui sera annulée en 2023. Le manque à gagner est compensé par le versement de la part de taxe foncière perçue jusqu'ici par le Département.

Le vote des taux d'imposition est donc relatif aux impôts fonciers sur le bâti et le non bâti.
Le Conseil municipal a voté le maintien des impôts au niveau de 2020.

- Les dépenses de rattrapage auxquelles nous allons devoir faire face sont encore conséquentes. En particulier en ce qui concerne les véhicules du centre technique.
- Des moyens financiers importants sont nécessaires pour permettre l'engagement de nouveaux investissements, notamment en matière de rénovation des bâtiments communaux.

## Budget principal prévisionnel 2021

Le budget principal a été voté par le Conseil municipal du 12 avril 2021. Ce budget se décompose de la façon suivante :

- Le fonctionnement (s'élève à 2 327 336 €)
- L'investissement (s'élève à 1 944 211 €)

De nombreuses opérations d'investissement sont prévues pour 2021. Cela est possible en particulier grâce à l'excédent accumulé ces dernières années. Le niveau de subventions déjà obtenu pour financer ces projets est important et traduit d'un gros travail de montage de dossiers par toute l'équipe municipale, le Conseil et en particulier M. le Maire. Les réponses aux demandes de subvention qui n'ont pas encore été tranchées n'ont pas été inscrites à ce budget. Les opérations relatives pourront voir un ajustement à la hausse pour atteindre le niveau de dépense prévues. En cas de refus ou de subventions inférieures aux attentes, une réflexion sera menée pour ajuster le budget en conservant l'équilibre.

# BUDGET COMMUNAL 2021

## Recettes de fonctionnement

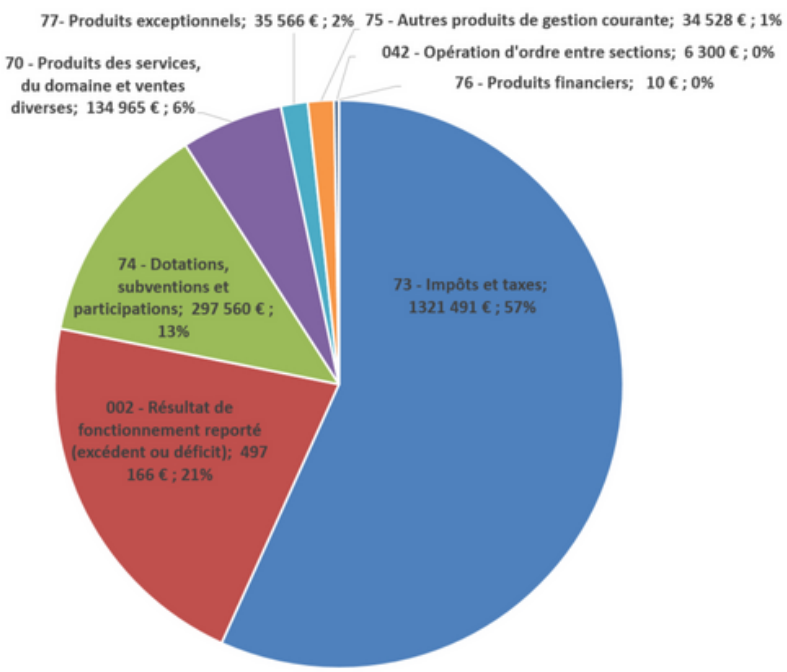


Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 73 - Impôts et taxe : ce sont les taxes locales
- 2 - Résultat de fonctionnement reporté : c'est l'excédent de l'année précédente
- 74 - Dotations, subventions, participations : ce sont les dotations et participations de l'Etat.
- 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses : ce sont les recettes liées à des services payant de la commune : cantine, périscolaire, location des terrasses, entrées de la piscine, adhésions à la bibliothèque, ...
- 77 Produits exceptionnels: aide pour le contrat d'apprentissage + vente de terrain + remboursement congé maladie
- 75 - Autres produits de gestion courante : ce sont les loyers perçus des bâtiments loués par la commune (salles communales, bureaux du Parc de Chartreuse, Cartusiana, La Poste)
- 042 Opération d'ordre entre sections : ce sont des écritures d'ordre (sans impact sur l'équilibre global du budget). Ce montant correspond à des travaux qui seront effectués en régie, c'est-à-dire par les employés municipaux, mais qui viendront enrichir le patrimoine de la commune.

## Dépenses de fonctionnement

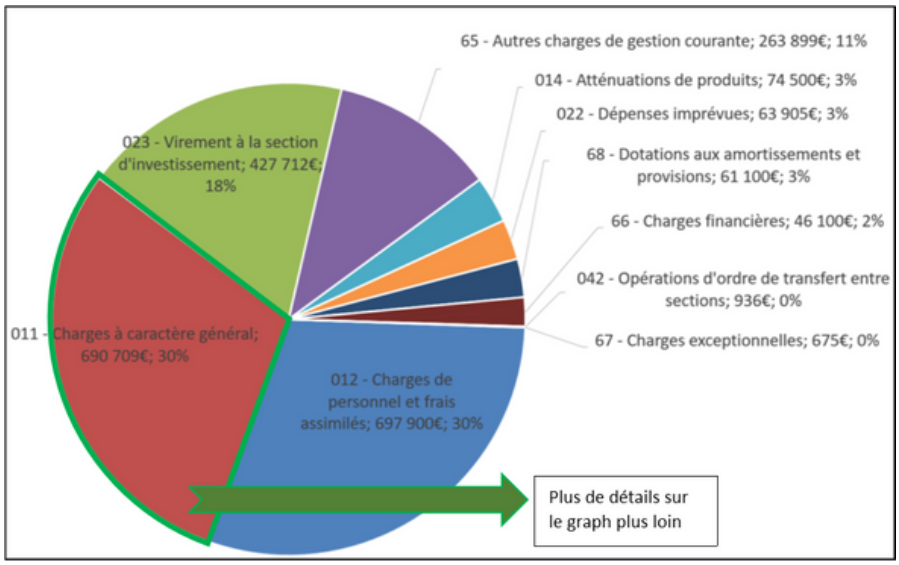


Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 12 - Charges de personnel et frais assimilés : ce sont les dépenses liées au personnel communal : scolaire, technique, administratif, bibliothèque, piscine. Ce sont les salaires et les cotisations. A noter que la commune est en phase de recrutement d'un employé supplémentaire pour le centre technique, et d'un comptable pour remplacer l'actuel qui a saisi une opportunité sur la mairie de la Tronche.
- 11 - Charges à caractère général : ce sont les autres dépenses du quotidien : énergie, téléphone, eau, cantine, équipement, matériel et matériaux pour le travail des services, entretien des voiries, transports scolaires, taxes, ... (plus de détails donnés plus bas)
- 23 - Virement à la section d'investissement : cette somme est destinée à équilibrer la section d'investissement
- 65 - Autre charge de gestion courante : cette somme comprend les indemnités, cotisations et frais de formations pour les élus, les frais de délégations de service (animation par les associations, service incendie, entretien du Guiers, solidarité (CCAS), entretien de l'éclairage public, le retraitement des boues d'épuration). Noter que le budget destiné au CCAS a été sensiblement augmenté, en prévision de difficultés liées au covid en particulier, et pour le financement des projets solidaires (navette participative, transport de repas aux anciens)damnation de la commune.

# BUDGET COMMUNAL 2021

- 14 - Atténuation de produits : cet article est constitué de taxes d'équilibrage de ressources communales liées à la réforme de loi de finance locale 2009 (péréquations) et du reversement de dotations reçues et destinées aux compétences communales dont qui ont été cédées à la communauté de commune.
- 022 - Dépenses imprévues : les dépenses associées aux projets dont la ventilation par article ne peut pas être connue en anticipation, ont été regroupées dans cet article. Une marge pour imprévu y est également stockée.
- 68 - Dotation aux amortissements et provision : cette somme est liée aux risques financiers encourus : procès en cours, ...
- 66 - Charges financières : ce sont les intérêts des emprunts
- 42 - Opération d'ordre de transfert entre section : écriture comptable pour les études réalisées mais non suivie de projet
- 67 - Charges exceptionnelles : ce sont les annulations de factures dont le recouvrement par la perception n'a pu aboutir (insolvabilité du créancier, créancier disparu) et les pénalités de frais de justice suite à condamnation de la commune.

## Recettes d'investissement

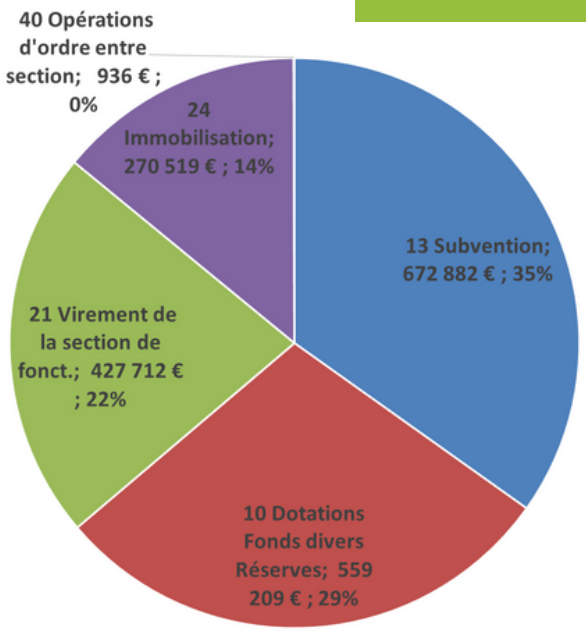


Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 13 - Subventions d'investissement : subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département relatives aux opérations d'investissement engagées
- 10 - Dotations, fond diverses et réserves : excédent de fonctionnement reporté, remboursement de TVA, taxe
- 21 - Virement de la section de fonctionnement : somme transférée depuis le budget de fonctionnement pour assurer le remboursement du capital de la dette et l'équilibre du budget
- 24 - Produit de cession : vente de biens de la commune. Il comprend la vente au département de terrains forestier autour du col du coq pour le projet l'espace naturel sauvegardé (~250 000€), la reprise du véhicule technique AEBI, la vente de terrains.

## Dépenses d'investissement

Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 21 - Immobilisations corporelles : investissement en biens matériels tels que les routes, les bâtiments, les terrains...
- 23 – Immobilisation en cours : investissement dont l'opération qui se déroule sur plusieurs années.
- 001 - Déficit d'investissement reporté : déficit du budget d'investissement 2020 à absorber
- 20 - Immobilisations incorporelles : investissement en biens immatériels tels que les études (aménagements, voiries, ...)
- 16 – Remboursement d'emprunt : somme destinée au payement de l'annuité du capital de la dette
- 204 - subventions d'équipement : versé au TE38 qui assure le renouvellement de l'éclairage public, participation à la comcom pour le PLUI
- 040- Opération d'ordre entre section : Ecriture d'ordre entre section. Associée à celle en recette du budget de fonctionnement. Correspond aux travaux réalisés en régie.

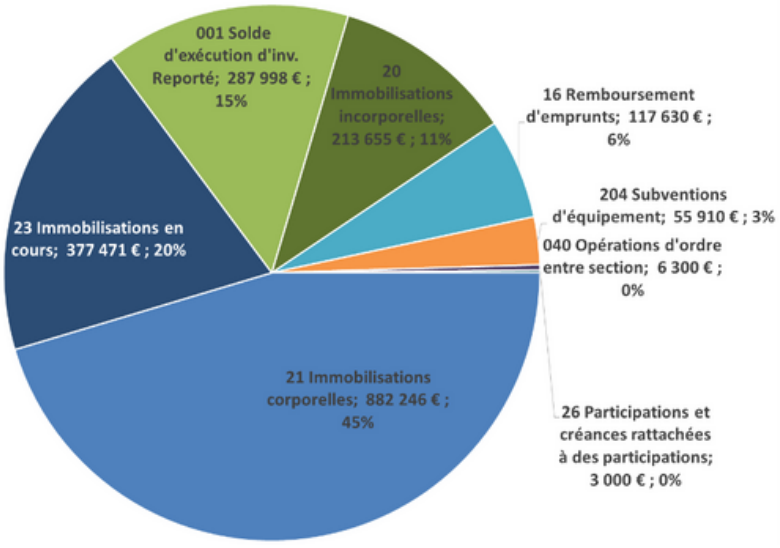


- 26 - Participations et créances rattachées à des participations : prise de parts « sociétaires » dans la société Isère Aménagement.

# BUDGET COMMUNAL 2021

## Opérations d'investissement en dépense

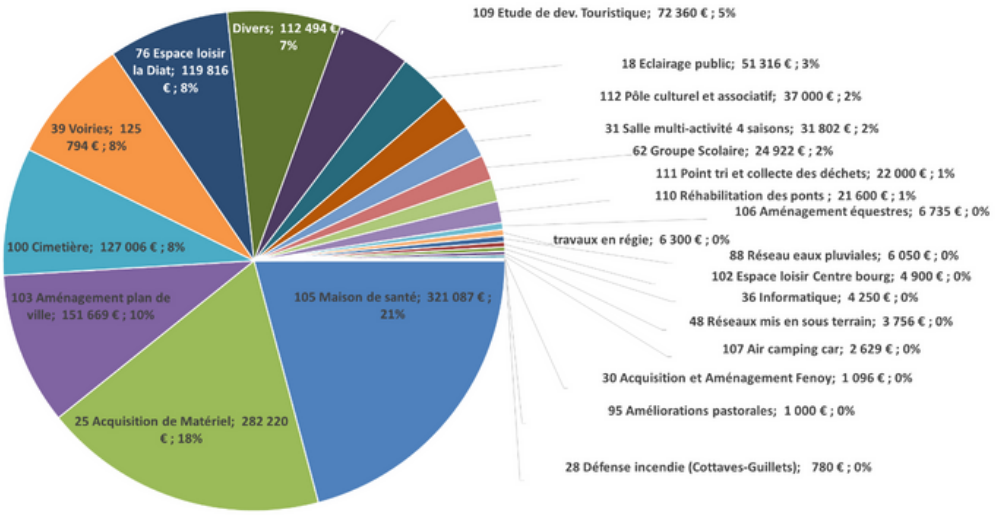


Pour plus de détail sur les chapitres 21, 23 et 20 des dépenses d'investissement, voici, ci-contre, la répartition selon les opérations.

## Budget de la forêt 2021

Le budget de la forêt se décompose de la façon suivante :

- Le fonctionnement s'élève à 78 778€
- L'investissement à 0 € de dépense et 9 625,98€ de recettes. Soit un excédent de 9 625,98 €

Les lignes directrices de ce budget :

- Il n'y a pas de recette importante prévue en 2021 (pas de coupes programmées sur 2021 hors affouage)
- Il n'y a pas de travaux majeurs programmé en 2021
- Un plan de régénération de la forêt (qui doit décider à long terme des recettes éventuelles associées) à
- mettre en place en 2022 qui va s'associer de dépenses d'investissement.
- Le plan de gestion et de programmation de la forêt doit être utilisé pour bâtir un budgétaire sur les décennies à venir.
- Certains articles de fonctionnement sont supérieurs aux besoins identifiés. Ils visent à garder de la marge de manœuvre et dégager un excédent pour financer les investissements des années à venir.
- Une recette d'environ 50 000€ liée au versement d'une portion des recettes de ventes au Département de forêt au Col du Coq.
- Le budget forêt ne prévoit pas de virement vers le budget principal. Cela est lié au contexte compliqué du marché du bois actuellement. Nos actions en 2021 porteront donc uniquement sur l'entretien de nos forêts.

## Dépenses de fonctionnement

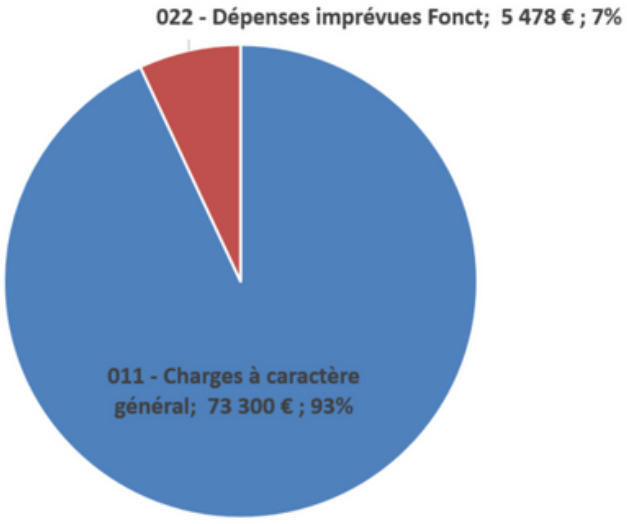


Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 11 - Charges à caractère général : ce sont les autres dépenses du quotidien : (plus de détails donnés plus bas)
- 022- Dépenses imprévues de fonctionnement : marge budgétaire pour imprévu.

# BUDGET COMMUNAL 2021

## Recettes de fonctionnement

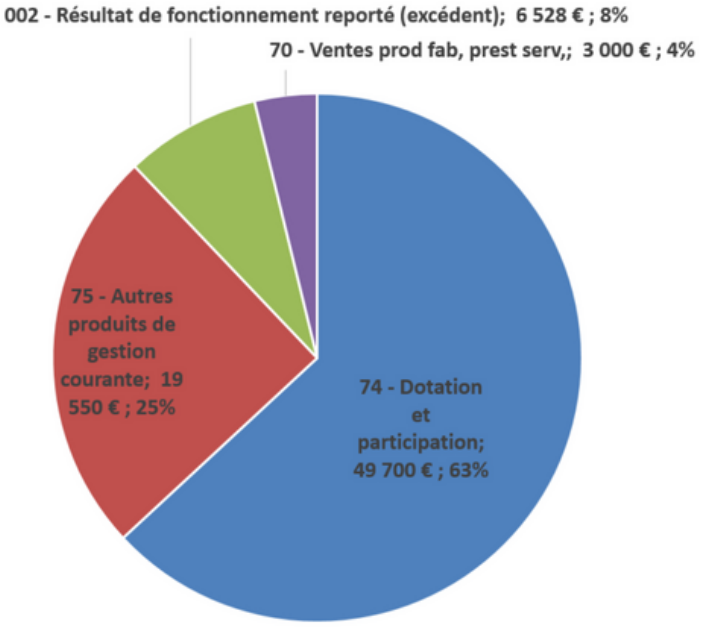


Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 74 – Dotation et participation : recette versée par le budget principal suite à la vente de parcelles forestières
- 75 – Autres produits de gestion courant : reversement par l'association de sylviculteurs de la coche pour des travaux avancés par la commune et concessions (enedis, bergers)
- 002– Résultat de fonctionnement reporté : excédent budgétaire de l'année 2020
- 70 – Vente de produit de fabrication et prestation de service : recettes de l'affouage (qui équilibres les dépenses associées)

## Recettes d'investissement

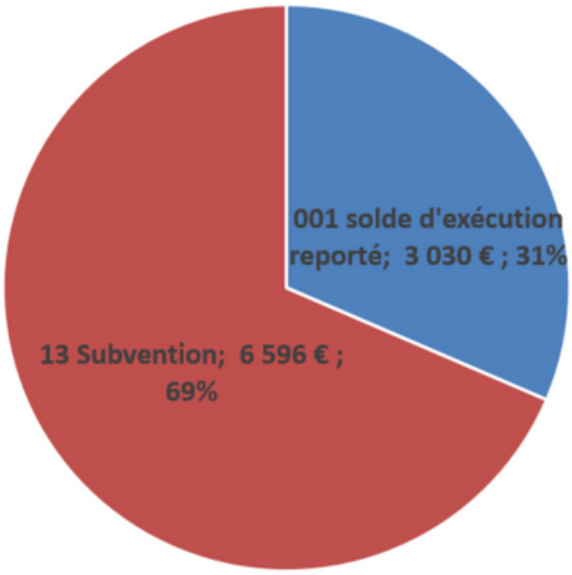


Pour comprendre à quoi correspondent les intitulés réglementaires :

- 001 - solde d'exécution reporté : excédent budgétaire de l'année 2020
- 13 – subvention : subvention reçues pour des opérations réalisées en 2020.

Olivier JEANTET - Adjoint en charge des finance
olivier.jeantet@saintpierredechartreuse.fr

# VIE COMMUNALE

## Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021

Les dimanches 20 et 27 juin 2021 se tiendront les élections départementales et régionales.

Deux bureaux de vote seront ouverts à Saint-Pierre de Chartreuse : dans le réfectoire de l'école de Saint-Hugues et dans la salle du Conseil à la mairie. Etant donné le contexte sanitaire, des mesures sanitaires renforcées seront mises en œuvre, qui nécessitent d'anticiper plus en amont leur organisation. Il nous est notamment demandé de constituer, avant le 21 mai, les listes des personnes qui tiendront les bureaux de vote (assesseurs).

Le besoin étant important, nous comptons sur la mobilisation du plus grand nombre pour organiser ces élections dans les meilleures conditions. Si vous êtes intéressés pour participer, vous pouvez vous manifester auprès de l'accueil de la mairie, en donnant vos nom, prénom, date de naissance, téléphone, courriel, bureau de vote souhaité.

Et vous pouvez renseigner les sondages en ligne ci-dessous, pour indiquer vos horaires de disponibilité :

Bureau de vote de la Mairie :

https://framadate.org/nzTFQ9prwxKnREbM

Bureau de St Hugues :

https://framadate.org/PEwx9GAI8toPDvRq

En tant que membre de bureau de vote, vous deviendrez alors prioritaire pour la vaccination contre la Covid-19, dans un des centres (probablement Saint-Laurent du Pont).

Des tests de dépistage pourront être réalisés, dans les 48 h précédant le scrutin.

accueil@saintpierredechartreuse.fr

## Projet de Maison du Parc / Office de tourisme intercommunal sur le Plan de Ville

Le permis de construire du futur bâtiment de Maison de Parc naturel régional de Chartreuse / Office de tourisme intercommunal est actuellement en cours d'instruction. L'objectif est que les travaux de construction puissent débuter fin 2021/début 2022.

Afin de permettre la réalisation des travaux, la Commune va procéder préalablement à la déviation des réseaux enterrés. Ces travaux interviendront sur la période du mardi 25 mai à fin juin 2021. Des informations et un calendrier précis seront donnés prochainement aux riverains du Plan de Ville. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Colas, avec Alpétudes comme maître d'oeuvre. Ils sont financés par le Département de l'Isère, le Parc naturel régional et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

## Aménagements de sécurité des routes départementales de La Diat

Afin de sécuriser les déplacements, notamment piétons, la Commune réalisera des aménagements de voiries sur les routes départementales qui traversent La Diat. Il s'agira de marquages routiers, de balisettes et de signalisation routière. Le coût d'opération a été optimisé, pour s'inscrire aussi dans une logique d'expérimentation. Les solutions mises en œuvre s'appuient sur les propositions discutées avec les habitants du hameau, lors des deux rencontres tenues en juillet/aout 2020.

L'objectif visé est de réduire les vitesses de déplacements et créer des cheminements piétons. Les pratiques de circulation seront fortement modifiées, par la mise en place de 4 alternats. Nous vous invitons à adapter votre vitesse à ces nouveaux aménagements.
Ils sont financés par le Département de l'Isère à hauteur de 50 %. Ces aménagements seront réalisés par la société Proximark, courant juin 2021, après le passage du Criterium le 4 juin.

Stéphane GUSMEROLI - Maire
stephane.gusmeroli@saintpierredechartreuse.fr

## Requalification du bâtiment de l'Ancienne mairie : atelier de travail le 21 mai à 19h

Comme annoncé dans la précédente lettre, un atelier de travail avec les habitants et les Associations sera organisé pour échanger sur le projet de requalification du bâtiment de l'Ancienne mairie en un « pôle culturel et associatif ».

Des questions importantes seront à examiner ensemble lors de cet atelier : fonctions à assurer au sein du bâtiment (salle spectacles/salle des fêtes/salle de séminaires, Maison des Associations / salles associatives, espace de co-working, services culturels, salle d'exposition, logements, etc) ; agencement des espaces / choix de conception (accessibilité, répartition des fonctions, ...) ; aménagement des espaces extérieurs (parvis de la salle des fêtes, ancienne cour de l'école, ...)

Cet atelier de travail, ouvert aux habitants et aux associations, se tiendra le vendredi 21 mai de 19h à 21 h, en salle du Conseil à la mairie.

Pour nous permettre de réguler le nombre de participants en fonction des consignes sanitaires, si vous souhaitez participer à ce groupe de travail, merci de nous en faire part, par mail ou à l'accueil de la mairie.

stephane.gusmeroli@saintpierredechartreuse.fr
accueil@saintpierredechartreuse.fr

Stéphane GUSMEROLI - Maire
stephane.gusmeroli@saintpierredechartreuse.fr

## Conseil en rénovation énergétique pour votre habitation

Et aussi, par le lien ci-dessous, vous trouverez des conseils sur comment mieux utiliser son poêle bois bûches : REPLAY - Mieux utiliser son poêle à bois bûches - 29/01/2021 - ASDER : Association Savoyarde pour le développement des énergies renouvelables

https://www.asder.asso.fr/29janvier/

## Les réseaux cuivres d'Orange

Le réseau cuivre, qui couvre 100% du territoire français et qui transporte aujourd'hui la voix et l'ADSL pour la connexion à internet, est extrêmement sollicité par les usages grandissants.

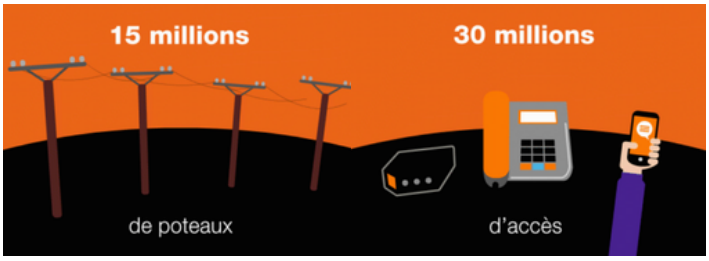


Cette période de pandémie, où une partie de la population est en télétravail, et les forts épisodes neigeux ont mis en exergue la fragilité du réseau. Le poids de la neige et les chutes de branches provoquent des ruptures de lignes. Certaines lignes sont enfouies et disparaissent sous les branches en bord de route, chemin et sentier. Pour rappel, l'élagage à la charge des propriétaires est obligatoire au niveau des lignes téléphoniques.

À la suite des nombreux problèmes rencontrés dès les premières chutes de neige et dysfonctionnements qui ont été signalés par les habitants, des interventions de maintenance ont été demandées à Orange par la Mairie de Saint Pierre de Chartreuse lorsque le problème ne pouvait pas être résolu individuellement.

**Nous prévoyons prochainement l'inspection du réseau communal avec un responsable d'Orange.**

Après la lecture de la Lettre Municipale et afin que cette inspection soit efficace pour chacun d'entre nous, nous demandons à chaque habitant de nous signaler, par retour courriel (préférablement) ou à l'accueil de la mairie, les problèmes à la fois personnels liés à l'habitation et ceux constatés à l'extérieur.

Les problèmes personnels :

- Absence de tonalité
- Difficulté de synchronisation de la box internet
- Lenteur, microcoupure, réception TV aléatoire
- Autres cas

Les problèmes extérieurs :

- Poteau cassé ou penchant dangereusement, susceptible de mettre en cause l'intégrité physique des personnes
- Câble aérien coupé ou à terre
- Ligne trop basse empêchant la circulation automobile ou le débardage
- Armoire sur trottoir ou accotement avec porte ouverte
- Coffret ouvert sur un poteau
- Autres cas

Il est important dans tous les points ci-dessus :

- De décrire le problème de manière précise
- Tout en précisant :
  - L'adresse et le numéro de parcelle cadastrale
  - Un numéro de téléphone pour vous pouvoir vous joindre
  - A quel moment les coupures interviennent (journée, soirée…)
  - Depuis quand les problèmes existent
  - Le numéro de dossier SAV Orange
  - Etc.
- Avec les indications suivantes :
  - Le ou les numéros figurant sur les poteaux
  - Des photos proches et lointaines des anomalies constatées

Toutefois, des vérifications d'usage tel que ci-dessous sont nécessaires :

1. Vérifier les composants de ligne téléphonique dans la résidence et ce depuis la connexion à l'extérieur, resserrer toutes les connexions ou vérifier leur état de propreté
2. Idéalement, dédier un câble téléphonique intérieur d'une seule longueur entre la connexion extérieure et la prise sur laquelle est branchée la box internet
3. Vérifier si l'alimentation électrique de la box n'est pas recouverte et bien aérée.

Merci d'expédier votre courriel aux deux adresses ci-dessous :

alain.biacha@saintpierredechartreuse.fr
accueil@saintpierredechartreuse.fr

Alain BIACHE
Conseiller municipal délégué aux réseaux

## Du nouveau sur le déploiement de la fibre optique

Le Département de l'Isère, responsable du déploiement de la fibre optique en Isère et donc sur notre commune, vient de nous annoncer que les déploiements prévus en 2021 pour relier les domiciles (offre FTTH, grand public) concerneront 380 prises dans la zone ci-contre.
Nous vous informerons du principe de ce déploiement dès que nous en saurons plus.

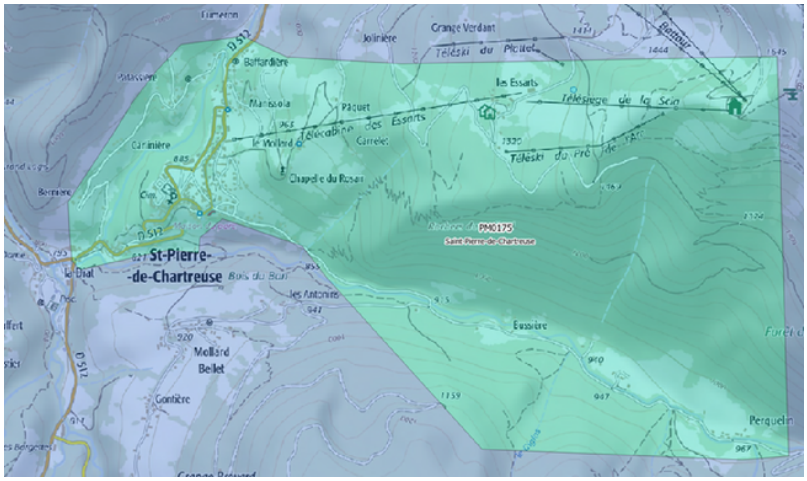


En attendant, restez vigilants à des démarchages frauduleux par courrier ou par mail vous promettant un raccordement rapide. Notamment, nous avons été informés d'opération de « phishing », par des courriers envoyés aux entreprises par une enseigne frauduleuse « La fibre pour tous ». Ne pas y répondre.

La fibre pour tous

Éric DAVIAUD - Conseiller municipal
06 87 86 25 21 - eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr

## Archinature - oeuvre retenue

Vous avez été 73 à voter pour une des trois œuvres proposées pour être accueillie à la Diat pour le festival Archinature et nous vous remercions de votre participation.

L'œuvre n°3 *"Allez au plus profond de vous même de de la nature"* n'a pas pu être proposée au jury car la maquette n'avait pas été envoyée (obligatoire dans le règlement du concours).

Le jury, constitué de membres d'Archi'Nature, de sponsors et d'élus des communes participantes, s'est réuni le vendredi 30 avril pour élire les lauréats qui réaliseront leur oeuvre sur notre commune mais aussi à Saint-Laurent du Pont, Saint-Pierre d'Entremont Savoie et Isère, Entre-deux-Guiers, Les Echelles, Saint-Béron, Saint-Albin de Vaulserre, Pont de Beauvoisin Savoie et Isère.
Pour notre commune, l'œuvre retenue et qui sera réalisée est le projet n°2 *"Abri banc rustique de la vie"*.

Nous prévoyons prochainement d'accueillir l'exposition des maquettes sur la commune et nous vous tiendrons au courant de la suite de sa mise en place car elle devra être installée pour le 3 juillet 2021.

Éric DAVIAUD - Conseiller municipal
06 87 86 25 21 - eric.daviaud@saintpierredechartreuse.fr

**PROJET N°2**

**Abri-banc rustique de la vie**

**Dimensions:**
Longueur : 2,60m
Hauteur totale : 2,60m
Largeur : 2,20m
Largeur totale : 2,60m

https://www.saintpierredechartreuse.fr/actualites/festival-archinature

# Services sociaux

Vous avez été nombreux à nous interroger sur l'état d'avancement des sujets engagés et je vous en remercie. Il est temps avec le printemps d'éclairer nos jardins intérieurs pour une connaissance partagée du propos citoyen ! et nous y travaillons, soyez en assurés …

Sur tous ces sujets, une réflexion est actuellement menée avec nos partenaires - le Département de l'Isère, la MSA, les partenaires locaux, les CCAS voisins, etc. - afin de faire évoluer notre pratique, nos partenariats, de les ajuster, pour répondre au mieux aux évolutions des besoins, de vos besoins … Il s'agit la d'une énergie de fond, en maturation, qui portera ses fruits, à n'en pas douter ! Comptant sur vos énergies de Printemps pour illuminer le chemin du « faire ensemble ».

## Atelier Minibus 9 places

Le projet de « minibus social » sera prochainement expérimenté à Saint-Pierre de Chartreuse.

A la suite des 3 séances ateliers menés à l'automne :

- En ce qui concerne le co-financement pour la location, le partage, l'acquisition du véhicule et son fonctionnement, les démarches sont en cours.
- Un expert du Parc naturel de Chartreuse nous accompagne et nous conseille actuellement sur ce projet.
- La mise en œuvre de ce service sera déterminée en tenant compte de la décision récente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse de confier la compétence « mobilité » à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Une convention est en cours d'élaboration pour définir les axes de travail et la répartition des rôles quant aux projets et services de mobilité à mettre en œuvre dans les prochaines années sur le territoire. Un partenariat prometteur s'engage entre nos collectivités : l'union fait la force !
- Un questionnaire destiné à tous les habitants est disponible en mairie, à compléter et remettre à l'Accueil ou à envoyer par mail. **La date de retour maximum est fixée au MARDI 1er juin 2021.**

## Atelier Aides à domicile

Vous avez tous reçus le Bulletin municipal de janvier 2021, présentant en dernière page les nombreuses offres de service d'aide à domicile à Saint Pierre de Chartreuse. Cette présentation a été élaborée par les professionnel.les de la commune et validée par l'ADMR, notre partenaire historique.

### Permanences sociales

Je vous accueille en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse tous les samedis des semaines impaires (sauf jours fériés).

- 8h30 à 10h : Accueil sur rendez-vous à l'accueil Mairie, ou par téléphone : 04 76 88 60 18 ou 06 76 06 72 25
- 10h à 11h : Accueil sans rendez-vous

Vous êtes les bienvenus !

## Atelier valorisation de l'action participative

Les échanges de l'automne dernier ont conduit à la proposition de créer, mettre en pratique et faire évoluer différents outils :

- Une Charte de l'action citoyenne
- Une Convention d'engagement citoyenne « 50/50 »
- Un Outil d'information et d'inscription numérique
- Un Contrat social municipal, dont le principe a été validé en CCAS du 6 avril 2021

Au fur et à mesure de la finalisation de ces outils, des informations sur le site de la Mairie et une présentation dans le détail seront données dans la Lettre municipale de juin.

## La tarification sociale

Il existe depuis quelques années un tarif social pour la cantine scolaire, calculé suivant le quotient familial. Aux familles concernées : n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie et d'en faire la demande.

L'été approche : la tarification sociale pour l'accès à la piscine de St-Pierre de Chartreuse est en cours de réflexion.

Ces mécanismes de tarification sociale pourront être étudiés sur d'autres thématiques municipales à l'avenir. A nous de la délimiter : Une boîte « tarification » est placée à l'accueil de la Mairie. Merci d'y déposer vos idées, sollicitations, remarques etc… La boite sera relevée le 24 mai prochain pour prendre en compte vos retours !

## Les services de l'ACCES aux Droits sur notre territoire

Dans chaque Lettre municipale, des informations mises à jour seront désormais délivrées concernant les services d'accès aux droits, proposés par le Département de l'Isère, chef de file de l'Action Sociale et de l'Autonomie.

Claire GARCIN-MARROU -
Conseillère municipale déléguées aux affaires sociales

# Services de l'Accès aux Droits

## Combattre la fracture numérique

Le Centre Social des Pays du Guiers, le département et la commune de Saint Laurent du Pont proposent et animent à tour de rôle une permanence numérique à Saint-Laurent-du-Pont, tous les jeudis matin de 10h à 12h au Centre Social (sans rendez-vous).

La permanence est maintenue pendant le confinement. Elle accueille les habitants de Saint-Laurent-du-Pont ainsi que des communes voisines.

L'objectif de cette permanence est de proposer une aide dans les démarches administratives (accès aux dossiers CAF, CPAM, Carsat…), pour les habitants et familles qui ont besoin d'aide pour comprendre le fonctionnement des différents sites, pour créer leur compte ou y accéder. Rappelons que le Centre Social propose également un ordinateur en libre-service accessible à l'accueil aux horaires d'ouverture, pour les personnes autonomes désirant effectuer leurs démarches en ligne.

Alors que l'ensemble des services publics sont destinés à être dématérialisés d'ici 2022, la commune, le Centre Social et le département sont conscients que tous les habitants ne sont pas égaux face au numérique et souhaitent ainsi apporter une solution à chacun.

Insee
Mesurer pour comprendre

**ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ**
**du 19 avril au 26 juin 2021**

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), réalise du **19 avril au 26 juin 2021,** une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les de faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

**Le lundi 3 mai**, les déplacements entre régions seront de nouveau tolérés. Les commerces dits "non-essentiels" devront rester fermés. Toutes les activités, tous les établissements, tous les équipements qui sont aujourd'hui fermés, le resteront encore pendant cette période. Le couvre-feu à 19 h sera toujours en vigueur. Il faudra donc une attestation.

**A compter du 19 mai**, le couvre-feu débutera à 21 h. Les commerces pourront rouvrir dans les respect "des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité".

**Au 9 juin**, les cafetiers et restaurateurs pourront à nouveau accueillir leur clientèle en intérieur, par tables de 6 personnes maximum. Le couvre-feu, une nouvelle fois retardé, débutera à 23 h. Le 9 juin marquera la mise en place du pass sanitaire pour assister à certains événements culturels (festivals, concerts) ou sportifs, ainsi que pour se rendre dans les foires et salons. Tous ces événements pourront accueillir jusqu'à 5.000 personnes muni d'un pass. Ce pass, qui sera papier ou numérique, via l'application TousAntiCovid, permettra de montrer qu'on est vacciné ou testé négatif dans les deux jours qui précèdent.

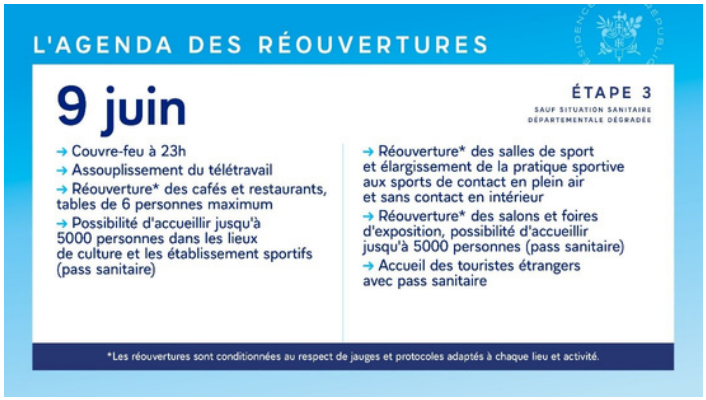


**Le 30 juin**, la quasi-totalité des restrictions prendront fin. Le couvre-feu sera définitivement levé et "selon la situation sanitaire locale", les établissements recevant du public n'auront plus de limites de jauge. Il sera possible - sur présentation du pass sanitaire d'assister à tout événement rassemblant plus de 1.000 personnes "en extérieur comme en intérieur". La limite d'accueil du public sera adaptée localement en fonction de la situation sanitaire. En revanche, les discothèques, fermées depuis mars 2020, garderont portes closes.

*© CC Elysée*

# VIE INTERCOMMUNALE

## Le Parc de Chartreuse lance le site et l'application "acheter-en-chartreuse.fr"

Plus de 400 professionnels se sont déjà référencés ! Acheter en Chartreuse est un annuaire en ligne qui facilite la recherche des professionnels de Chartreuse autour de vous. On y retrouve les commerçants, artisans et services de Chartreuse.

L'objectif de ce site : Promouvoir et faciliter la consommation locale auprès des habitants et des touristes de passage dans le massif.

Pour chaque enseigne vous y trouverez toutes les informations utiles (horaires, description de l'offre de biens/services, existence d'un click&collect ...).

En achetant auprès des commerçants de Chartreuse vous soutenez l'économie locale, les emplois du territoire et participez à la dynamisation de nos communes.

Acheter-en-Chartreuse.fr

Téléchargez l'App en cliquant sur l'icône ou RDV sur le site ACHETER-EN-CHARTREUSE.fr

Google Play

*ensemble soutenons le commerce de proximité !*

# NUMÉROS UTILES

**MÉDECINS**
Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
@ : medichartreuse@gmail.com
04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

**PHARMACIE**
Dr Sophie MOTTET
04 76 88 65 21

**INFIRMIÈRE LIBÉRALE**
06 87 61 39 04

**SAGE-FEMME LIBÉRALE**
04 79 28 99 76

**KINÉSITHÉRAPEUTES**
04 76 87 13 67

**PRATICIEN OSTÉOPATHIE**
Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

**NATUROPATHE**
Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

**SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19**
Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

**SAMU -** 15 ou 112
**POMPIERS -** 18
**GENDARMERIE -** 17
**URGENCES PERSONNES SOURDES -** 114

**DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS**

Mardi - Mercredi : 8h00 - 12h00
Jeudi : 10h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
Vendredi : 14h00 - 18h00
Samedi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

**DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT**
Mardi : 14h30 - 16h30
Samedi : 9h00 - 12h00

**MAIRIE**
04 76 88 60 18
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

**AGENCE POSTALE**
04 76 53 01 30
OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

**BIBLIOTHÈQUE**
04 76 50 34 81
OUVERT mercredi de 10h00-12h00 et 15h00-17h00
samedi de 9h00-12h00

**ÉCOLE DES 4 MONTAGNES**
04 76 53 01 30
Cantine : 04 38 02 05 52
Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

**CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"**
04 76 88 65 40

**TAXI DE CHARTREUSE**
06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

**LES CLES DE CHARTREUSE**
06 33 08 63 20

**CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)**
04 76 55 40 80

**ADMR**
04 76 06 44 14

**OFFICE DE TOURISME**
**ST PIERRE DE CHARTREUSE**
04 76 88 62 08

**PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE**
04 76 88 75 20

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**
**COEUR DE CHARTREUSE**
04 76 66 81 74

PENSEZ AU COVOITURAGE
Pour plus de renseignements
consultez la page :
saintpierredechartreuse/transports.fr

**DIMANCHE 23 MAI**
Alpes Isère Tour - du 19 au 23 mai, avec un passage en Chartreuse le dimanche 23 mai : https://alpesiseretour.com/. Attention, des interruptions de circulation sont possibles ! Des informations plus précises vous seront données bientôt.

**DIMANCHE 30 MAI**
Echappées Iséroises – 5 cols et montées cyclistes emblématiques : Partez à l'assaut des cols et montées emblématiques de l'Isère sur route fermée. Cyclistes passionnés ou amateurs, tout le monde peut participer ! Passage du Col de Porte et du Col du Coq le 30 mai 2021

**LUNDI 31 MAI**
Ouverture de la route du Col de Coq au public.

**SAMEDI 5 JUIN**
"Mourir pour mourir" - spectacle chez l'habitant proposé par Les Endimanchés

**VENDREDI 4 JUIN**
Le Critérium du Dauphiné - du 30 mai au 6 juin avec une étape 6 qui passe en Chartreuse le vendredi 4 juin (Loriol sur Drome - Arrivée au Sappey en Chartreuse). Attention, une interruption de circulation sera mise en place pour le passage de la course. Des informations plus précises vous seront données bientôt.

**SAMEDI 12 JUIN**
Le Pied de la Cuche – au four à pain de Saint-Pierre de Chartreuse. Festival proposant des scènes de musique régionales et des spectacles pour toute la famille.

**SAMEDI 3 JUILLET**
Punch pour le pump - au Bike Park de la Diat, organisé par le Conseil des Jeunes

**2, 3 ET 4 JUILLET**
Chartreuse Terminorum

Retrouvez le programme des animations sur le site de l'office de tourisme :
chartreuse-tourisme.com

## Spectacle chez l'habitant - Brel l'enchanteur - Mourir pour mourir

L'association Les Endimanchés propose le spectacle **"Mourir pour mourir"**, mis en scène par Bernard Falconnet, samedi 5 juin, à 20 h 30, et dimanche 6 juin, à 18 h, à la grange de Bénédicte et Stéphane Levoir, tout au bout de la route de Perquelin. Une adaptation musicale et théâtrale de chansons de Jacques Brel.

L'auteur-musicien-interprète Laurent Berger (à la guitare) et le comédien François Fourel donnent corps, voix et âme à une vingtaine de textes lus et chantés. On retrouvera Jeff, Mathilde, Fernand, Jojo, Madeleine et les autres. Ce spectacle, d'une belle sensibilité, nous fait entendre différemment le répertoire et l'humanité du grand Jacques tout en restant fidèle à son écriture, sa poésie, ses valeurs, son souffle et ses envolées lyriques, ses interrogations sur le sens de toute existence.
En ces temps contraints où le spectacle vivant peine à s'exprimer dans l'espace public, "Mourir pour mourir" nous relie aux années d'amour et aux degrés d'émotion que Brel a partagés sur scène, finalement au sentiment d'une renaissance.

Réservation obligatoire (dans la limite de 30 places) :

06 95 38 73 82
jf.lorenzin@free.fr

Participation au chapeau.

La soirée se déroulera en conformité aux règles sanitaires.

# CONCOURS PHOTOS

Aidez-nous à choisir la photo de couverture de la prochaine lettre municipale de décembre, en nous envoyant vos photos sur le thème :
"Paysage de printemps de Saint-Pierre de Chartreuse"

Félicitations à Maurice GONNARD, dont la photo a été choisie pour illustrer la couverture de la Lettre municipale de ce mois !

Pour participer au concours envoyez votre photo avant le jeudi 7 juin 2021
par mail : lalettre@saintpierredechartreuse.fr

Pour plus d'informations, retrouvez le règlement sur le site internet :
saintpierredechartreuse.fr

**Directeur de publication :** Stéphane GUSMEROLI
**Responsable de la rédaction :** Stéphane GUSMEROLI
**Rédaction, envoi par email :** Fabienne BARRIS- Dominique JULIEN
**Crédits photos :** Maurice GONNARD,

Saint Pierre de Chartreuse